

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

CFVU**13 juin 2025 - URN****Décision n°CFVU-2025-60****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr*À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 27 votants dont 7 membres représentés***Création du DU Pratiques Educatives Inclusives**

- Vu la demande de création du DU Pratiques Educatives et Inclusive annexe

Approbation de la création du DU Pratiques Educatives Inclusives

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

La CFVU approuve la création du DU Pratiques Educatives Inclusives.

Fait à Rouen, le 13 juin 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF





DEMANDE DE CREATION
DIPLOME D'UNIVERSITE
PRATIQUES EDUCATIVES INCLUSIVES

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis):

Date et avis de la CFVU :

PIECES A JOINDRE

- ☐ Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- ☐ Fiche tableau des enseignements
- ☐ Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : DESPOIS Julien

Fonctions : MCF Sciences de l'éducation et de la formation

Composante : INSPE

☎ : 06 22 41 40 59

Adresse électronique : julien.despois@univ-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : INSPE Normandie Rouen Le havre

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
DESPOIS Julien	MCF	INSPE / URN

DUJARDIN Tiffanie	MCF	INSPE / URN
TANT Maxime	MCF	INSPE / URN

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITÉ DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin. ?

Cette formation répond au besoin toujours croissant de formation des professionnels de l'éducation aux pratiques inclusives. Les évolutions sociétales internationales poussent les politiques publiques au développement de pratiques professionnelles toujours plus inclusives, permettant de répondre aux besoins d'une plus grande diversité d'individu.

La mise en place de ce nouveau diplôme se fera en deux temps. Le premier verra ce DU s'ouvrir à un public réservé dans le contexte spécifique de la formation des enseignants spécialisés. Le second, en année N+1 ou N+2 s'ouvrira à tout le champ éducatif et servira de module de formation théorique mutualisé aux autres DU qui devrait voir le jour à l'INSPE. Ce DU vient remplacer le Master MEEF PIF « Besoin éducatif particuliers » qui ne répond plus aux attentes des professionnels.

Plus précisément, cette première version du DU « Pratiques Éducatives Inclusives » (PEI) vise principalement la formation des enseignants spécialisés du premier et du second degré du Rectorat de l'académie de Normandie préparant la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Cette formation, historiquement assurée par l'INSPE constitue une réponse à un besoin de formation important pour l'académie de Normandie, d'où une très forte attente du Rectorat à propos du DU PEI.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Les diplômés seront capables de ...

- Maîtriser la dimension historique de l'éducation inclusive et les enjeux actuels
- Analyser les situations éducatives et produire des réponses adaptées
- Développer des partenariats permettant une diffusion de l'éducation inclusive

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Ce DU PEI trouve sa place dans l'offre de formation de la Mention 4 des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) de l'INSPE Normandie Rouen le Havre. En effet, les modules du DU PEI sont adossés aux blocs de compétences du Master MEEF PIF. Cela permet, d'une part, de rendre le DU PEI éligible au CPF, permettant ainsi d'accueillir des bénéficiaires « hors rectorat » et de pérenniser ce diplôme, indépendamment des besoins du Rectorat. D'autre part, cela permettra au DU PEI, comme les autres DU que l'INSPE souhaite développer sur la thématique de l'éducation inclusive à court et moyen termes, de contribuer à la validation d'UE du Master MEEF PIF.

Du point de vue territorial, le DU PEI répond à un besoin de formation des enseignants spécialisés au niveau académique, c'est-à-dire à l'échelle des cinq départements normands.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

Le DU PEI constitue environ 2/3 de formation des enseignants spécialisés de l'académie de Normandie. Le tiers restant est à la charge du Rectorat.

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Cette formation est actuellement la seule sur le territoire normand à permettre aux professionnels en formation d'atteindre la maîtrise des compétences définies par la circulaire de cadrage du CAPPEI, tout en s'appuyant sur la recherche et notamment les apports du PIA3 100% IDT dans lequel l'INSPE et l'URN sont investis.

L'accès au DU PEI est, pour le moment, réservé aux enseignants du Rectorat de l'académie de Normandie assure un vivier de professionnels chaque année (72 stagiaires annuels prévus sur la Normandie). Mais à N+1, un groupe TD supplémentaire, ouvert en FC indépendamment du contingent rectoral est envisagé.

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue



Effectifs attendus : 72 (2 groupes TD)

Etudiants en formation initiale :



Effectifs attendus :

:

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

Cette formation s'adresse à tous les professionnelles et professionnels de l'éducation, en poste. Cela concerne, pour l'heure, prioritairement des enseignants du premier et du second degré, mais peut aussi s'ouvrir aux éducateurs

spécialisés, aux personnels municipaux responsables des temps péri et extrascolaires des écoles ainsi qu'aux acteurs du monde de la petite enfance. Les conditions d'accès sont larges et ne demandent pas de diplomation particulières.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint
- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : **36 jours (base 6h/jour)**
- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI ☒

NON ☐

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

La formation est divisée en trois modules :

- UE1 : Enjeux d'une société inclusive

Cette première UE vise d'une part la maîtrise des connaissances socio-historiques relatives à l'éducation inclusive et d'autre part, celle des textes règlementaires relatifs aux droits des usagers.

- UE2 : Expertise inclusives dans les pratiques éducatives

Cette deuxième UE développe la compétence de production de réponses éducatives adaptées par une analyse situationnelle d'identification des besoins ainsi qu'une connaissance fine des troubles des fonctions cognitives et ceux des apprentissages.

- UE3 : Développement de l'éducation inclusive

Enfin, cette troisième et dernière UE vise le développement de compétences partenariales dans le but de diffuser l'éducation inclusive. Pour cela, l'UE3 forme à une connaissance fine des partenaires de l'éducation inclusive, aux relations avec les familles ainsi qu'à la conduite du changement.

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI ☒

NON ☐

Précisez :

Comme mentionné dans l'introduction, lors de cette première année de lancement, le DU PEI sera exclusivement consacré à la formation des enseignants spécialisés de l'académie de Normandie. Il ne sera donc pas possible d'échelonner la formation puisque celle-ci s'insère dans le calendrier scolaire d'une année.

En revanche pour les évolutions souhaitées, notamment celle visant l'ouverture d'un 3^e groupe TD à destination d'un public plus large, cette possibilité est envisagée.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- ☒ Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- ☒ Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- ☒ Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- ☐ Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- ☐ Salle de Travaux pratiques. Préciser le matériel utilisé :
- ☒ Autres. Préciser :
 - Salle « commodale » permettant de suivre le cours en bimodalité présentiel/distanciel synchrone
 - Centre de simulation

Méthodes pédagogiques :

- ☒ Ateliers d'entraînement
- ☒ Analyse de pratiques
- ☒ Exposé magistral
- ☒ Jeux de rôle
- ☐ Etudes de cas
- ☒ Participation à des conférences/séminaires/colloques
- ☐ Formation pratique obligatoire (=stage)
- ☐ Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI ☒ NON ☐

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

La formation se déroulera à l'INSPE Normandie Rouen Le Havre (80h)

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI ☒ (136h) NON ☐

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation	136h	
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés	136h	
Vidéo non-interactive		
QCM		
Autre : préciser		

La partie de la formation en distanciel se fera de manière synchrone, mais une captation de chacun des cours permettra de revenir sur les contenus a posteriori

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

Les relevés de connexion seront utilisés comme modalité d'évaluation spécifique

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :

Les assistants techniques de l'INSPE assureront le suivi technique de la partie FOAD.

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

Le suivi de la partie FOAD sera centralisé sur le cours UniversiTICE. Un forum d'échange ainsi que les messageries professionnelles des enseignants permettront de répondre aux questionnements des bénéficiaires de la formation.

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

La formation s'organise en 22 journées de cours à distance et 7 regroupements de 2 jours en présentiel (total : 36 jours).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

La validation du DU se fait par la rédaction d'un dossier professionnel rendant compte d'une action relevant de la description d'une situation éducative spécifique, de l'analyse des besoins et des réponses proposées.

Ce dossier sera à déposer en fin de formation dans un format 100% écrit.

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

Une seule session d'examen est envisagée.

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

Un questionnaire sous format numérique sera envoyé aux bénéficiaires en fin de formation. Il portera sur les aspects suivants :

- Qualité des contenus et des enseignements
- Qualité de l'environnement numérique et technique
- Qualité de l'accompagnement individuel
- Qualité de l'organisation temporelle

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI ☐ NON ☐

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

☐ l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;

☐ l'évaluation de pratiques professionnelles ;

☐ la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

☐ un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux

☐ présentes ou non présentes

☐ une étape garde une unité de temps et de lieu ☐ les étapes s'enchainent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2016-2018

Ces programmes sont conformes aux recommandations, avis et travaux de la Haute Autorité de santé et des agences sanitaires, et aux données acquises de la science.

ANNEXE : ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Renforcer la prévention et la promotion de la santé

***Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).

Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.

Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

***Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

***Soutenir les services de santé au travail**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

II. - Faciliter au quotidien les parcours de santé

***Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.

Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.

Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.

Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.

Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 16 : « Annonce » du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neuro- dégénérative, SIDA...).

Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.

Orientation 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.

Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).

Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territoriale.

III. - Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé *Innover en matière de formation des professionnels

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat.

Orientation n° 23 : Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).

***Innover pour le bon usage du médicament**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à prévenir les risques liés à l'usage inapproprié des médicaments, en particulier les antibiotiques et les anxiolytiques, ainsi qu'à l'utilisation des médicaments génériques.

Orientation n° 24 : Juste prescription des antibiotiques, pour une maîtrise de l'antibio-résistance.

Orientation n° 25 : Juste prescription des médicaments anxiolytiques et hypnotiques.

Orientation n° 26 : Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse.

Orientation n° 27 : Prescription et dispensation des médicaments génériques.

Orientation n° 28 : Le circuit du médicament (sécurité de l'administration, prescription et délivrance, dispensation, suivi et réévaluation).

***Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à développer, chez les professionnels de santé, une culture de la sécurité des soins passant par la lutte contre les infections associées aux soins, la déclaration des événements indésirables liés aux soins, aux médicaments ou à toute substance, ainsi que par une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience. Cet axe aborde également l'éducation du patient et la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles. Y figure également une orientation visant à préparer les professionnels de la santé à répondre aux crises sanitaires ou aux attentats par la prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles, tout en assurant la sécurité des professionnels de santé et des personnels des établissements de santé.

Orientation n° 29 : Lutte contre les infections associées aux soins.

Orientation n° 30 : Signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS).

Orientation n° 31 : Amélioration de la pertinence des soins.

Orientation n° 32 : Education pour la santé.

Orientation n° 33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles

Orientation n° 34 : Prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles (SSE), repérage, diagnostic et accompagnement des situations de stress posttraumatique.

La liste des orientations par profession de santé est consultable avec le lien ci-dessous ou en contactant le conseiller en charge du secteur santé au centre de formation continue

https://www.ogdpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/DPCenPRATIQUE/01_ORIENTATIONS2016_2018_Arrete_

Effectif attendu (nouvelle formation)	72	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2025	0	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Hommes, Sociétés, Risques, Territoires	Type de diplôme : Diplôme Universitaire
Domaine de formation : Sciences Humaines et Sociales	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	Année universitaire : Année universitaire 2025-2026
Intitulé de la mention : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - Pratiques et ingénierie de formation	

[illegible]